|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 25/7553/2023 – Èmirats arabes unis - 21 décembre 2023 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 120/23 |
| Des prisonniers d'opinion font l’objet d’un nouveau procès collectif | | |
| ÉMIRATS ARABES UNIS | | |

Les défenseurs des droits humains et prisonniers d’opinion Ahmed Mansoor, Mohammed al Roken et Nasser bin Ghaith font partie des 87 hommes émiriens poursuivis dans le cadre d’une nouvelle procédure, sur la base d’accusations de terrorisme forgées de toutes pièces. Leur procès, qui s’est ouvert le 7 décembre devant la Cour d’appel fédérale d’Abou Dhabi, vise notamment 62 hommes injustement emprisonnés au terme du procès collectif de 2013 connu comme le procès des «94 Émiriens», dont 59 se trouvent toujours en détention arbitraire alors qu’ils ont purgé leur peine.

Complément d’information

Depuis 2011, des dizaines de personnes ont été placées en détention dans les Émirats arabes unis pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d’association. En 2012, le procès collectif et d’une iniquité flagrante de 94 personnes, connu sous le nom de l’affaire des «94 Émiriens», a abouti à la condamnation de 69 d’entre elles à des peines d’emprisonnement allant de sept à 15 ans, tandis que des dizaines d’autres n’avaient rien fait d’autre que réclamer des réformes et se prononcer en faveur de la démocratie. En vertu du droit émirien de l’époque, le jugement était définitif et n'a pas pu faire l'objet d'un appel, ce qui représente une violation du droit international. Sur les 69 hommes condamnés, cinq l’ont été à sept ans de prison, 56 à 10 ans et huit ont été condamnés à 15 ans de prison par contumace. Cinquante-neuf des personnes emprisonnées dans le cadre de cette affaire se trouvent toujours en détention arbitraire bien qu’elles aient purgé leur peine.

Mohammed al Roken, éminent avocat spécialiste des droits humains et ancien président de l'Association des juristes des Émirats arabes unis, a été arrêté le 17 juillet 2012. Il a été condamné en juillet 2013 à 10 ans de prison, suivis de trois années de mise à l’épreuve, à l’issue du procès des «94 Émiriens». Il aurait dû être libéré le 17 juillet 2022.

Le 17 mai 2023, Khalaf al Rumaithi, citoyen turc et émirien, a été expulsé de force vers les Émirats arabes unis par la Jordanie. Cet homme, qui est un des 94 Émiriens, avait été condamné à 15 ans de prison par contumace et vivait en exil en Turquie depuis une dizaine d’années, quand il a pris un avion pour la Jordanie le 7 mai en quête d’un établissement scolaire où inscrire ses enfants. Selon l’organe de presse gouvernemental Emirates News Agency, qui a annoncé son expulsion forcée par la Jordanie et son arrestation par les Émirats, Khalaf al Rumaithi sera rejugé pour appartenance à une organisation «dont le but est de s’opposer aux principes fondamentaux de l’État». En 2021, Mansoor al Ahmadi, l’un des 94 accusés des Émirats arabes unis condamnés à sept ans de prison, a été remis en liberté environ un an et demi après la fin de sa peine. Il a de nouveau été arrêté en juin 2023 après s’être rendu à une convocation de la Sûreté de l’État à Abou Dhabi. Khalaf al Rumaithi et Mansoor al Ahmadi sont désormais tous deux accusés dans le cadre du nouveau procès collectif.

Le défenseur des droits humains Ahmed Mansoor a été arrêté le 20 mars 2017, et condamné à 10 ans de prison en mai 2018. Ahmed Mansoor a été déclaré coupable de diverses infractions, notamment d’«atteinte au statut et au prestige des Émirats arabes unis et de leurs symboles, y compris de leurs dirigeants». Il est maintenu en détention à l’isolement depuis son arrestation. Jusqu’à celle-ci, Ahmed Mansoor était l’une des seules voix indépendantes qui s’exprimaient encore contre les violations des droits humains depuis l’intérieur du pays, après la fin du procès collectif de 2023.

Le défenseur des droits humains Nasser bin Ghaith purge actuellement une peine de 10 ans de prison, prononcée contre lui le 29 mars 2017 par la Cour d’appel fédérale d’Abou Dhabi. Il avait été condamné pour divers chefs d’accusation, notamment «publication de fausses informations» sur des dirigeants des Émirats Arabes Unis et leurs politiques, en raison de commentaires qu'il avait publiés sur X (anciennement Twitter) et dans lesquels il disait ne pas avoir bénéficié d’un procès équitable dans une affaire précédente concernant également quatre autres Émiriens. Au cours de son procès en 2017, les autorités ont limité ses contacts avec son avocat, ce qui l’a empêché de préparer correctement sa défense.

Les Émirats arabes unis n’ont toujours pas ratifié plusieurs des principaux traités internationaux en matière de droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. De nombreuses dispositions de ces deux documents sont tirées de la Déclaration universelle des droits de l’homme, qui sont devenues au fil du temps partie intégrante du droit international coutumier et sont donc généralement contraignantes pour tous les États.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **13 février** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan  President of the United Arab Emirates  **Twitter: @MohamedBinZayed Instagram:** [**https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/**](https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/) | Ambassade des Emirats Arabes Unis Schwarztorstrasse 31 3007 Berne  Fax: 031 311 80 92 E-mail: [bernemb@mofaic.gov.ae](mailto:bernemb@mofaic.gov.ae) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 120/23** ou **MDE 25/7553/2023** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sheikh Mohamed bin Zayed bin Sultan Al Nahyan  
President of the United Arab Emirates

**Twitter: @MohamedBinZayed  
Instagram:** [**https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/**](https://www.instagram.com/mohamedbinzayed/)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monseigneur,

**Je déplore que 26 prisonniers d’opinion, dont Ahmed Mansoor, Nasser bin Ghaith et Mohammed al Roken, figurent parmi 87 hommes émiriens poursuivis sur la base de nouvelles accusations forgées de toutes pièces**. Leur procès collectif s’est ouvert le 7 décembre 2023 devant la Chambre de sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale d'Abou Dhabi. Figurent parmi les autres accusés 62 opposants politiques injustement déclarés coupables et condamnés à des peines d’emprisonnement à l’issue du procès collectif manifestement inéquitable connu comme le procès des «94 Émiriens», qui s’est achevé en 2013. Cinquante-neuf d’entre eux se trouvent toujours en détention arbitraire après avoir purgé leur peine.

Selon le Centre de défense des détenus des Émirats arabes unis, un groupe œuvrant pour les droits humains, la cour a accusé 43 personnes d’avoir créé une «organisation terroriste», tandis que 44 autres ont été accusées d’avoir soutenu et approuvé cette organisation. L’«organisation terroriste» dont il est question est le Comité pour la justice et la dignité, créé par des accusés dans l’affaire des «94 Émiriens» en 2010-2011 dans le but d’appeler au respect des droits humains aux Émirats arabes unis. Les accusés du précédent procès collectif, dans l’affaire des «94 émiriens», donc, ont déjà été reconnus coupables et condamnés à des peines de prison pour leur implication dans le Comité pour la justice et la dignité en 2013. Cela est contraire à l’article 19(1) de la Charte arabe des droits de l’homme, à laquelle les Émirats arabes unis sont partie, qui dispose : «Nul ne peut être jugé deux fois pour une même infraction. Il appartient à toute personne faisant l’objet d’une telle procédure d’en contester la légalité et de demander sa libération.» Les droits des accusés à un procès équitable ont été bafoués, notamment le droit à une audience publique devant un tribunal indépendant et impartial, leur droit à une défense adéquate, leur droit d’être protégés contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et le droit de ne pas témoigner contre soi-même. Lors de la deuxième audience devant la cour, le 14 décembre, des proches de prisonniers ont été escortés vers une pièce séparée où ils pouvaient regarder les débats sur un écran ; il n’y avait pas de son, ce qui les a empêchés de suivre les échanges. Depuis juillet 2023, les autorités maintiennent la majorité des accusés de l’affaire des «94 Émiriens» en détention au secret et en isolement prolongé. Salim al Shehhi, prisonnier d’opinion, a déclaré à la Cour lors de l’audience du 7 décembre que les autorités l’avaient contraint à signer des «aveux» alors qu’il était détenu à l’isolement. La prochaine audience est prévue pour le 21 décembre.

**Nous demandons à votre Altesse de libérer immédiatement et sans condition les prisonniers d’opinion Ahmed Mansoor, Mohammed al Roken, Nasser bin Ghaith et toutes les autres personnes détenues arbitrairement et poursuivies dans le cadre du procès collectif en cours pour avoir uniquement exercé leurs droits à la liberté d’expression et d’association ; et d’abandonner toutes les charges retenues contre eux en raison de l’exercice de leurs droits humains.**

Veuillez agréer, votre Altesse, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Emirats Arabes Unis, Schwarztorstrasse 31, 3007 Bern

Fax: 031 311 80 92, E-mail: bernemb@mofaic.gov.ae